CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E45481** **VALABLE JUSQU'AU** **16/11/2027**

ÉDITÉ LE **19/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/02/1981
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2016
Capital : 2 363 945

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 321 006 892

Siret : **321 006 892** **00285**
Code NACE : 4120B
Numéro caisse de congés payés : 2100717-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 36 932 654
Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 369189V4020000/1258333 et 369189V4020001/1258339
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : **BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST**

24 MAIL PABLO PICASSO
CS 80704
44000 NANTES

Téléphone : 02 78 62 88 88 **Fax :**
Portable :

Site Internet : http://www.bouygues-batiment-grand-ouest.fr
E-mail : c.lamy@bouygues-construction.com

Responsabilité légale :
VEREECKE PHILIPPE PRÉSIDENT / RONSIN RÉMI DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 1 247 **Tranche de classification :** EFF6C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3512	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité confirmée) Mention RGE	24/04/2024
3813	Parois en bardages complexes (Technicité supérieure) Mention RGE	18/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/11/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	04/11/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	18/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/11/2026
o Ventilation mécanique	13/09/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	24/04/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	18/10/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/11/2026 09:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.